



Société des Régates d'Agde et du Cap

Conseil d'Administration Du 26 Février 2021

La réunion en visio-conférence débute à 18h30

Présents : Henri Roques, Hugues Naudin, Marc Bazille, Henri Cauquil, Hélène-Anne Matéo, Gilles Vaillé, Christian Vayssière, Stéphane Louvel, Roger Specht, Serge Magnier, Armelle Chaillou

Absents excusés : Julio Calafell, André Couder, Ariane Pouget, Daniel Frémont, Gérard Ringwald, Michel Danjou.

Organisation de nos Assemblées Générales extraordinaire et ordinaire

Modalités : Nous devons passer par GOTO Meeting pour la visio-conférence et par une application pour le vote.

Pour le dépouillement nous pouvons faire le vote quelques jours avant, ce qui nous laisse le temps de dépouiller et de voir si le quorum est réuni.

Henri Roques : prend-on « Balotilo » qui est gratuit ou un autre logiciel plus abouti mais qui coûte 500€ ?

Le test de vote réalisé auprès des membres du CA a bien fonctionné et nous a montré que Balotilo est simple d'emploi.

Nous choisissons de voter avec Balotilo.

Henri Roques va nous envoyer un planning pour l'organisation de l'AG extraordinaire et de l'AG ordinaire.

L'AG extraordinaire pour le vote des nouveaux statuts pourrait avoir lieu 1 semaine avant l'AG ordinaire.

Pas de procuration pour les AG

En cas d'égalité de vote, le plus jeune sera élu. Les membres du CA sont d'accord avec cette proposition.

Pour les questions diverses : on peut les faire par « chat » soit avec une réponse immédiate soit avec une réponse sur le site.

AG Ordinaire

Les votes pour les rapports auront lieu dans la semaine avant l'AG : approbation du CR de l'AG 2019, du rapport moral du Président, des comptes de 2020 et du budget 2021 du trésorier et du vote pour l'élection des nouveaux membres pour le Conseil d'Administration.

Cotisations 2022 : pas de changement.

Quelques précisions concernant les statuts

Hugues Naudin attire notre attention sur 2 points :

*L'article concernant la place réservée à « la minorité représentée »

SORAC Centre Nautique Avenue du Passeur Challies 34300 Le Cap d'Agde

Association sportive loi de 1901. Affiliée à la FFV sous le N°34011

Agréée Jeunesse et Sports N° S-005-2003. N° SIRET : 502 705 957 000 20

e-mail : secretariatsorac@orange.fr Président : 06 15 91 42 54

Site internet : www.soracagde.com

Facebook : <https://www.facebook.com/Soracagde>

Est-ce une recommandation ou une obligation de laisser les places vacantes s'il n'y a pas suffisamment de femmes élues ? Ceci risque de poser des problèmes au club dans les années à venir car la représentation féminine reste toujours faible.

Le CA décide de supprimer la dernière phrase de l'article 12.3 « Si ces sièges ne sont pas pourvus etc. ... ».

*La notion de « membre actif » : Hugues propose d'ajouter à l'article 18.2 « et licencié FFV à la SORAC »

Accord du CA concernant ces deux rectificatifs.

Henri Roques demande aux membres du CA : **Êtes- vous d'accord pour présenter ces statuts à l'Assemblée Générale Extraordinaire ?**

Oui à l'unanimité.

Fin du CA 20h

Le Président
Henri Roques

